

## **SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL (SST) FORMATION RÉGLEMENTAIRE**

### **OBJECTIFS :**

- Connaître les principes de base de la prévention, rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés. Le rôle du sauveteur-secouriste du travail : apporter les premiers secours à une personne en cas d'urgence sur le lieu de travail dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

*Le programme de formation est conforme aux préconisations du référentiel de l'INRS.*

**Composition du groupe :** 4 à 10 personnes

**Type de public :** tout public

**Pré-requis :** Aucun

**Méthode et support pédagogique :** Apports théoriques, études de cas, démonstrations pratiques, défibrillateur de formation avec accessoires, mannequin adulte, mannequin enfant / nourrisson, divers matériels pour la réalisation de phases d'apprentissage, cas concrets, livret pédagogique.

*À l'issue d'une évaluation certificative, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois est délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.*

*À la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de Maintien et d'Actualisation de ses Compétences (MAC) de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.*

**Intervenant(s) :** Formateur SST

**Durée :** 14 heures

**Modalités d'évaluation :** Évaluation certificative

**Cette formation vous intéresse ?**

Rendez-vous sur [www.asf-auvergne-formation.fr](http://www.asf-auvergne-formation.fr) ou contactez-nous au **04 73 43 76 86**